



FOOTBALL

Règlements spécifiques 2019/2020

Mis à jour 2019/06/17

Modifications aux règlements 2019/2020

Les articles suivants ont été abrogés, modifiés ou ajoutés. Toutes les modifications aux règlements sont indiquées en rouge.

- 1.13 Communication électronique directe avec les joueurs sur le terrain (Abrogé mai 2019) REF : règles de Football Canada, Section 1 – Article 2/g;
 - 3.5 Entraînements pré-saison (Abrogé mai 2019) REF : règles de recrutement d’U SPORTS, Article 40.10.7.11.1.9;
 - 3.6 Entraînements hors saison (Abrogé mai 2019) REF : règles de recrutement d’U SPORTS, Article 40.10.7.11.1.10;
 - 5.3 Transfert de films (Modifié mai 2019)
 - 7.1 Autorité du commissaire (Abrogé mai 2019) REF : Politique organisationnelle, Article 10.3 Rôles et mandats du commissaire;
 - 7.2 Autorité du commissaire et de l’arbitre en chef (Abrogé mai 2019) REF : Politique organisationnelle, Article 10.3 Rôles et mandats du commissaire;
 - 7.3 Administrateurs ou entraîneurs utilisant des sources externes pour exprimer leurs doléances (Abrogé mai 2019) REF : politique organisationnelle, Annexe I Code d’éthique du RSEQ et au Code de déontologie des membres.
-

TABLE DES MATIÈRES

1.	Règlements du jeu	2
2.	Admissibilité	4
3.	Modalités de compétition	4
4.	Modalités de classement	5
5.	Responsabilités de l’institution hôte	5
6.	Officiels	6
7.	Délits et sanctions	7
8.	Mérites sportifs	7
9.	Annexe 1 Partage des revenus des éliminatoires	9
	Annexe 2 Soutien au transport /Coupes Mitchell/Uteck et Vanier	10

1. RÈGLEMENTS DU JEU

Les règles du jeu en vigueur sont celles de Football Canada et d'U SPORTS, éditions les plus récentes, avec les exceptions, ajouts et particularités suivants :

1.1 Couleur des chandails

L'équipe visiteuse porte le chandail pâle et l'équipe locale, le chandail foncé.

1.2 Formulaire de dégageant de responsabilité

Les équipes doivent signer un formulaire dégageant les officiels de toute responsabilité si un de leurs étudiants-athlètes enfreint une règle sur l'équipement de la Fédération québécoise de football amateur.

1.3 Alignement des équipes (pour les programmes de match)

Les équipes doivent échanger une liste de 65 étudiants-athlètes potentiels 72 heures avant le match afin que l'équipe hôte puisse produire le programme de match.

1.4 Alignements pour les détenteurs de droits de diffusion

Les équipes doivent envoyer leur alignement et charte de position (« depth chart ») de 50 étudiants-athlètes au personnel ainsi qu'aux détenteurs de droits de diffusion avant midi le vendredi précédant d'un match faisant l'objet d'une diffusion. Toutefois, les équipes peuvent soumettre un document pouvant atteindre 55 noms en identifiant par un astérisque ceux dont la présence sera décidée le jour du match.

1.5 Protocole du match

L'équipe hôte doit envoyer le protocole de match par courriel à l'assignateur provincial, M. Dino Marzinotto (fdmarzin@hotmail.com), au plus tard 48 heures avant la partie.

1.6 Rapports et alignement (Rapports de match et statistiques)

Les équipes doivent transmettre au marqueur officiel la version finale en deux copies de leur alignement de match au plus tard 30 minutes avant le début de la partie.

1.7 Horaire de la journée du match

Le protocole de l'horaire d'avant-match est tel que décrit ci-dessous :

- Botté d'envoi : le botté d'envoi a lieu 10 minutes après l'heure annoncée au calendrier;
- 30 minutes avant le botté d'envoi : chronomètre débute le compte à rebours;
- 35 minutes avant le botté d'envoi : réunion officiels / capitaines et tirage au sort;
- 40 minutes avant le botté d'envoi : réunion officiels / entraîneur-chef de l'équipe hôte;
- 45 minutes avant le botté d'envoi : réunion officiels / entraîneur-chef de l'équipe visiteuse.

1.8 Heure du botté d'envoi

Tous les matchs doivent commencer dix (10) minutes après l'heure prévue du coup d'envoi (tel qu'indiqué à l'article 1.7). L'heure du coup d'envoi des matchs de saison régulière non télévisés peut être déterminée par l'équipe hôte en collaboration avec l'équipe visiteuse.

1.9 Mi-temps

La période de mi-temps est de 20 minutes (incluant tous les matchs télévisés) et démarre dès que le coup de sifflet signifiant la fin de la première demie est donné par les officiels. Le botté d'envoi de la 2^e demie est exécuté dès que les 20 minutes sont écoulées. Les deux équipes doivent être sur le terrain prêtes pour le botté d'envoi.

1.10 Pause à la fin des premier et troisième quarts

Une pause obligatoire de 90 secondes doit être observée à la fin des premier et troisième quarts.

1.11 Protocole d'après-match

Dès que le match se termine, les entraîneurs rassemblent leurs étudiants-athlètes pour une période de deux (2) à trois (3) minutes. Par la suite, tous les étudiants-athlètes et entraîneurs s'alignent ensuite pour échanger la poignée de main.

Le détenteur des droits de télédiffusion du RSEQ détient les droits exclusifs dès 30 minutes précédant le botté d'envoi et jusqu'à 15 minutes après la fin de chaque match télédiffusé. Le détenteur des droits de télévision détient le premier droit pour toutes les entrevues avec les joueurs et les entraîneurs pendant cette fenêtre exclusive.

Les entraîneurs doivent se rendre disponibles ainsi que leurs étudiants-athlètes pour des entrevues pendant cette fenêtre de diffusion.

1.12 Analyse à l'aide d'équipements électroniques pendant les matchs

L'utilisation de l'analyse à l'aide d'équipements électroniques pendant les matchs, notamment la transmission de photos et vidéos de la galerie au banc, est permise.

2. ADMISSIBILITÉ (Modifié mai 2019)

Les règles d'admissibilité **et de recrutement** en vigueur sont celles des règlements d'U SPORTS et du secteur universitaire RSEQ, éditions les plus récentes.

3. MODALITÉS DE COMPÉTITION

3.1 Composition de l'équipe

Les règles concernant la composition de l'équipe en vigueur sont celles des règlements d'U SPORTS, éditions les plus récentes.

3.2 Formule de compétition

Une section de cinq (5) équipes participantes

Chaque équipe a un calendrier de huit (8) matchs en saison régulière.

Chaque équipe joue quatre (4) matchs à domicile et quatre (4) matchs sur la route dans un calendrier équilibré en respectant la formule de compétition suivante :

- Les cinq (5) équipes s'affrontent à deux reprises chaque, une fois à domicile et une fois sur la route;
- Chaque équipe est inactive lors de deux (2) weekends pendant la saison régulière.

3.2.1 L'équipe hôte doit avoir l'accord de l'équipe visiteuse pour présenter un match à domicile lors d'une journée autre que le vendredi, samedi ou dimanche.

3.2.2 Les matchs locaux de la dernière fin de semaine de la saison régulière de la ligue doivent se jouer le samedi.

3.3 Championnat

Les quatre (4) premières équipes au classement général de la saison régulière se qualifient pour les éliminatoires et s'affrontent de la façon suivante :

- Demi-finale 1 : l'équipe terminant au 4e rang visite l'équipe terminant au 1er rang;
- Demi-finale 2 : l'équipe terminant au 3e rang visite l'équipe terminant au 2e rang;
- Coupe Dunsmore : les gagnants s'affrontent au domicile de l'équipe la mieux classée.

3.4 Matches pré-saison

Chaque équipe est autorisée à jouer un (1) match pré-saison dans les deux (2) semaines précédant le début de la saison régulière.

4. MODALITÉS DE CLASSEMENT

4.1 Classement

Le système de pointage pour déterminer le classement est décrit ci-dessous :

- Une victoire donne deux (2) points au classement
- Une victoire ou défaite en prolongation n'a pas d'incidence sur les points accordés au classement

4.2 Bris d'égalité

Le bris d'égalité est tel que défini dans les règles du secteur universitaire RSEQ, édition la plus récente.

5. RESPONSABILITÉS DE L'INSTITUTION HÔTESSE

Les responsabilités de l'institution hôte sont telles que définies dans les règles du secteur universitaire RSEQ, édition la plus récente, avec les exceptions, ajouts et particularités suivants :

5.1 Services médicaux

Les services médicaux requis sont tels que définis dans les règlements de sécurité de la Fédération de Football Amateur du Québec, de Football Canada et des règles du secteur universitaire RSEQ, éditions les plus récentes, avec les exceptions, ajouts et particularités suivants :

- 5.1.1 L'équipe hôte doit s'assurer de la présence d'un médecin pour prodiguer les premiers soins et assurer les services d'urgences médicales en cas de blessures.
- 5.1.2 L'équipe hôte doit s'assurer d'avoir une ambulance sur place pour tous ses matchs locaux.

5.2 Transmission des résultats et statistiques

Les exigences concernant la transmission des résultats et statistiques sont telles que décrites dans le document à cet effet, édition la plus récente.

5.3 Transfert de films **(Modifié mai 2019)**

5.3.1 Exigences techniques, prise/angle de vue

- Chaque jeu doit être filmé avec une caméra digitale HD **et fournir le flux vidéo pour la plateforme GameStrat à l'équipe visiteuse;**
- Une prise de vue du tableau indicateur doit être filmée au début de chaque séquence et après chaque jeu qui modifie le pointage du match;
- Toutes les séquences doivent débiter au moins deux secondes avant la mise en jeu;
- **Deux angles de prise de vue :** un plan d'ensemble du côté du terrain et un plan rapproché de la zone des buts;

- **Plan d'ensemble** : l'enregistrement doit saisir tous les joueurs sur le terrain lors de chaque jeu. L'opérateur qui enregistre le match ne doit pas modifier le zoom en cours de jeu;
- **Plan rapproché de la zone des buts** : l'angle doit permettre de saisir la zone délimitée par deux verges à la droite et à la gauche des derniers joueurs de ligne (plaqueur ou ailier rapproché). En profondeur, tous les joueurs du champ arrière offensif ainsi que les secondeurs de la défense doivent être inclus. L'opérateur peut agrandir le zoom après la mise en jeu pour saisir l'ensemble du déroulement du jeu et pour suivre le ballon tous en gardant une perspective d'ensemble adéquate.

5.3.2 Plateforme d'échange

La plateforme d'échange de films utilisée est celle d'U SPORTS.

5.3.3 Échéancier

- Tous les films de matchs doivent être mis en ligne immédiatement après la fin du match;
- Tous les matchs de saison régulière et du championnat doivent être disponibles par téléchargement pour tous les membres et officiels via le système d'échange en ligne convenu;
- Les transferts de film doivent se faire normalement même si une des équipes ne joue pas le weekend suivant;
- Les échanges avant le premier match du calendrier régulier doivent faire l'objet d'une entente entre les équipes impliquées.

5.3.4 Sanctions si exigences techniques/échéancier non respectés

Les sanctions sont telles que définies dans les règles du secteur universitaire RSEQ, édition la plus récente, avec l'exception, ajout et particularité suivante :

- Dans l'éventualité d'un problème, il est de la responsabilité de l'institution de contacter les équipes concernées et le commissaire.

6. OFFICIELS

Les statuts, processus et politiques concernant les officiels sont ceux précisés dans l'annexe d'arbitrage inclus le protocole d'entente avec la fédération sportive provinciale et des règlements du secteur universitaire RSEQ, éditions les plus récentes.

7. DÉLITS ET SANCTIONS (Modifié mai 2019)

Les sanctions sont telles que définies dans la politique organisationnelle et les règles du secteur universitaire RSEQ, éditions les plus récentes.

8. MÉRITES SPORTIFS

8.1 Championnat

- Bannière de champion (1)
- Casquettes (75)
- Médailles d'or (60)
- Trophée de la Coupe Dunsmore

L'équipe championne peut se procurer des casquettes et/ou médailles additionnelles à ses propres frais.

8.2 Équipe(s) d'étoile(s)

Le processus et sélection des équipes d'étoiles est tel que défini dans les règlements du secteur universitaire RSEQ, édition la plus récente, avec les exceptions, ajouts et particularités suivants :

- **12 joueurs offensifs** : 1 quart-arrière, 1 porteur de ballon, 1 centre-arrière/joueur hybride, 4 receveurs, 2 bloqueurs, 2 gardes, 1 centre;
- **12 joueurs défensifs** : 2 ailiers, 2 plaqueurs, 2 secondeurs, 1 seconneur de couverture, 2 demi-défensifs, 2 demis de coin, 1 maraudeur;
- **3 joueurs des unités spéciales** : 1 botteur de dégagement, 1 botteur de placement, 1 spécialiste de retour de bottés.

8.3 Honneurs individuels

Le processus et sélection des honneurs individuels est tel que défini dans les règlements du secteur universitaire RSEQ, édition la plus récente, avec les exceptions, ajouts et particularités suivants :

- Athlète par excellence (Trophée Jeff Russel);
- Recrue par excellence;
- Entraîneur de l'année;
- Prix leadership et engagement social;
- Meilleur joueur de ligne;
- Meilleur joueur défensif;
- Recrue offensive de l'année (autre que Recrue de l'année);
- Recrue défensive de l'année (autre que Recrue de l'année);
- Meilleur joueur des unités spéciales;
- Assistant-entraîneur de l'année.

8.3.2 Les récipiendaires reçoivent une plaque commémorative.

8.3.3 Le point de presse dévoilant les honneurs individuels a lieu le vendredi précédant la Coupe Dunsmore dans la ville hôte de celle-ci. Tous les entraîneurs-chefs ainsi que les étudiants-athlètes récipiendaires doivent être présents.

8.4 Le commissaire participe au processus et sélection des équipes d'étoiles et honneurs individuels, notamment en exerçant un droit de vote.

9. ANNEXES

1. PARTAGE DES REVENUS DES ÉLIMINATOIRES

Demi-finales

Suite aux demi-finales, les équipes hôtes versent une ristourne dont le partage s'effectue de la façon suivante :

1. 15 % des revenus bruts de billetterie, dont le maximum est fixé à 7 500 \$, est versé au Football universitaire RSEQ;
2. 20 % des revenus bruts de billetterie sont partagés de la façon décrite ci-dessous :
 - Chaque équipe visiteuse reçoit une ristourne équivalente au plus élevé des deux montants suivants, soit 6 500 \$ si elle provient de l'extérieur de la ville ou se tient le match ou 2 500 \$ si elle provient de la même ville **OU**
 - 40 % des ristournes totales versées par les deux équipes-hôtes divisées en deux, lorsque dans chaque cas, les ristournes sont suffisantes pour combler la garantie de base;
 - Dans le cas où les ristournes sont suffisantes pour combler les garanties de base, une somme équivalente à 20 % des ristournes est versée au Football universitaire RSEQ.

Coupe Dunsmore

Suite à la Coupe Dunsmore, l'équipe hôte versent une ristourne dont le partage s'effectue de la façon suivante :

1. 15 % des revenus bruts de billetterie, dont le maximum est fixé à 7 500 \$, est versé au Football universitaire RSEQ;
2. 20 % des revenus bruts de billetterie sont partagés de la façon décrite ci-dessous :
 - Chaque équipe visiteuse reçoit une ristourne équivalente au plus élevé des deux montants suivants, soit 6 500 \$ si elle provient de l'extérieur de la ville ou se tient le match ou 2 500 \$ si elle provient de la même ville **OU**
 - 70 % des ristournes totales versées par l'équipe hôte, lorsque dans chaque cas, les ristournes sont suffisantes pour combler la garantie de base;
 - Dans le cas où les ristournes sont suffisantes pour combler les garanties de base, une somme équivalente à 30 % des ristournes est versée au Football universitaire RSEQ.

2. SOUTIEN AU TRANSPORT / COUPES MITCHELL, UTECK & VANIER

Les montants de soutien au transport alloués pour l'équipe championne de la Coupe Dunsmore aux matchs du championnat de la Coupe Vanier sont tels que décrits ci-dessous :

Coupes Mitchell/Uteck

- RSEQ@AUS : 7 500 \$
- RSEQ HÔTE : 0 \$
- RSEQ@OUA : 5 000 \$
- RSEQ@CW : 10 000 \$

Coupe Vanier

- RSEQ HÔTE : 5 000 \$
- RSEQ@OUA : 10 000 \$
- RSEQ@CW : 15 000 \$